



Compte rendu de l'actualité du Collectif et de la visio-conférence du 31 mai 2022

Nous venons de nous réunir en visio-conférence pour la dixième fois.

37 personnes présentes.

Dans ce compte-rendu, nous présenterons les sujets abordés au cours de la visio-conférence, ainsi que les actions conduites depuis mi-avril.

Plusieurs personnes participaient pour la première fois :

- **Pierre HINARD (44)**, lanceur d'alerte, a dénoncé un scandale alimentaire à l'abattoir Castel Viandes (Chateaubriand – 44) qui envoyait des viandes contaminées à ses clients ; un procès a eu lieu 5 et 6 mai à Nantes où l'Etat était absent et a volontairement sabordé la procédure, en dépit d'une enquête qui a duré 8 ans. Verdict attendu le 30 juin.
 - <https://mlalerte.org/proces-castel-viandes-3-questions-au-lanceur-dalerte-pierre-hinard/>
 - <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/chateaubriant-10-ans-apres-l-affaire-de-la-remballe-castel-viande-juge-pour-tromperie-sur-la-1651658609>
 - <https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/loire-atlantique/chateaubriant/nantes-le-groupe-castel-viandes-sera-juge-pour-tromperie-ce-jeudi-10-ans-apres-les-faits-2535700.html>
 - <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/affaire-castel-viandes-apres-ses-revelations-pierre-hinard-est-devenu-un-paria-c723b7b8-c609-11ec-9d59-fb23aa78f5fe>
- **Stéphane (22)** : en mai 2015, des pesticides étaient épanchés à côté de chez lui ; il déclare 2 mois plus tard, un lymphôme du paladin (mâchoire). Les relations sont tendues avec son voisin agriculteur ; ils en sont venus aux mains (tribunal le 28 octobre). Le contexte se dégrade sans cesse : pesticides, arasement des talus, canons à bruit, pollution des eaux. Aucun respect du cadre naturel.
- **Yves (35)** : après une quinzaine d'années comme agriculteur, a travaillé à la DREAL, sur les avis d'extension d'élevage.
- **Virginie (53)** : est à la fois hypersensible aux produits chimiques et aux ondes électromagnétiques ; a beaucoup de difficulté pour trouver un lieu pour habiter ; souhaite porter plainte contre l'État.
 - https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/saint-berthevin-53940/en-mayenne-tout-le-monde-doit-se-sentir-concerne-par-les-maladies-environnementales-d1c5c9d8-d12e-11ec-8683-fd3702e27bb5?fbclid=IwAR1KDUPYsafsIhAnxd_lonUkQxCVqmHlLog_yxSyvs_P-AkORZ1sDp1KNfw
 - https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/temoignages_cp20062019/
- **Paul (29)** : paysan en démarche de reconnaissance en maladie professionnelle pour un myélome multiple ; regrette le manque de communication du corps médical. Est content d'avoir transmis sa ferme à un paysan bio.
- **Béatrice (35)** : riveraine, élue municipale, fait partie d'un collectif contre l'artificialisation des terres près de chez elle.
- **Hervé (85)** : paysan en démarche de reconnaissance en maladie professionnelle pour un myélome multiple ; a dû arrêter le métier d'agriculteur.
- **Jean-Paul (49)** : ancien viticulteur, éleveur, cultivant des céréales. Il utilisait les produits conseillés par les représentants sans précaution. Incidents de santé divers. Démarche de demande de reconnaissance pour cancer de la prostate. Son épouse, opérée d'un cancer du sein, s'inquiète des raisons qui pourraient expliquer le nombre de femmes dans sa commune qui souffrent aussi de cancer du sein.
- **Shirley (73)** : 35 ans, 3 enfants. Son fils a été intoxiqué par un insecticide domestique utilisé contre des cafards. Elle soupçonne une *mycosite fongioïde* (lymphome cutané) ; démangeaisons, épaissement de la peau... Médecin traitant pas réceptif. Puis douleurs thoraciques, saignements. Toujours pas pris en charge. Souffre du manque d'explications et d'écoute de la part du corps médical, on l'accuse de rendre malade son fils (syndrome de Münchhausen).



- **Francis (35)** : son épouse, agricultrice à la retraite, souffre d'un lymphome et d'un myélome.

1- Vie du Collectif

Samedi 2 juillet : rassemblement des adhérents et sympathisants

A partir de 10h30

Lieu de rendez-vous :

Salle polyvalente
La belle alouette
35550 - ST GANTON

Déroulement de la journée :

10h30 - 11h Accueil des participants
11h - 12h15 Présentation des personnes présentes
12h30 - 14h15 Apéro, repas, café (12 €)
14h30 - 16h30 Table ronde : **"sans pesticide, tout est déjà possible"**, avec :
Ludovic BILLARD (paysan, président de BIOLAIT),
Bernard ROLLAND, chercheur à l'INRAE sur les alternatives aux pesticides
A partir de 16h30 : Conclusion



Si vous n'êtes pas encore inscrit, cliquer sur le lien :

<http://framaforms.org/invitation-du-2-juillet-a-saint-ganton-1652125338>

Dîtes-nous si vous souhaitez être hébergés.

Adhésions 2022

En 2022, vous pouvez adhérer ou ré-adhérer (10 €) :

- En allant sur le site du Collectif et en réglant par carte bancaire :
<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/adhesion/>
- En envoyant un chèque à : La Primelais – 35830 – Betton

Contacts avec une associations de victimes au QUEBEC

Nous avons été contactés par une association de victimes des pesticides du QUEBEC, via une journaliste qui prépare un film sur le sujet.

Les problèmes rencontrés dans les deux pays sont comparables, mais les systèmes de protection sociale sont totalement différents. Il n'existe pas de tableaux de maladie professionnelle.

9 paysans sur 10 ne sont pas assurés. Ils souhaitent que soit créé un fonds d'indemnisation des pesticides.

L'organisme de protection sociale est dans le déni des effets des pesticides. Pas de soutien du milieu médical. Le syndicat agricole (Union des Producteurs Agricoles) a le monopole de l'agriculture (installation, conventionnel, bio...).

La demande d'indemnisation est judiciairisée au travers de recours collectifs, qui enrichissent surtout les cabinets d'avocats !

2-Soutien aux victimes des pesticides

Point sur les demandes de reconnaissance en maladie professionnelle

- Décès de **Philippe LAMBRECHTS** :
Philippe est décédé le 18 mai à l'hôpital Morvan à BREST âgé d'à peine 60 ans.
Il nous avait contacté en janvier 2018 et habitait PORSPODER (29). Paysagiste, il souffrait d'une Sclerodermie Systémique Diffuse, reconnue par la MSA (tableau n°22 du régime Agricole) en novembre 2016.
En novembre 2021, un cancer du poumon était diagnostiqué. Nous avons fait une nouvelle demande de reconnaissance en maladie professionnelle.
En avril, il apprenait qu'une chimio serait sans effet, et voici 2 semaines, qu'hospitalisé, il ne rentrerait plus à la maison.

Philippe, excellent professionnel, passionné par son métier, avait arrêté d'utiliser des pesticides professionnellement et expliquait à chacun qu'il fallait cesser de les utiliser. A 2 reprises, il a témoigné dans nos ciné-débat : à PLOUARZEL (29), en juin 2019 et à MORLAIX en 2020.

C'est un ami qui vient de nous quitter, bien trop tôt.



- Nous sommes dans **l'attente de réponse de la MSA pour 23 dossiers** (10 cancers de la prostate, 5 parkinsons, 4 myélomes, 1 lymphome, 1 leucémie, 1 alzheimer, 1 tumeur cérébrale).

- Ces dernières semaines, en particulier suite à notre conférence de presse du 15 mars, nous avons reçu beaucoup de nouvelles demandes. **19 dossiers sont en préparation** : 5 parkinsons, 4 cancers de la prostate, 2 myélomes, 2 cancers pulmonaires, 1 alzheimer, 2 leucémies aigues myéloïdes, 1 leucémie lymphoïde chronique, 2 divers.
- **Relations avec le Fonds d'Indemnisation des Victimes (FIVP) et la MSA** :
Contrairement à ce que nous avaient déclaré leurs représentants lors d'une rencontre en visio le 7 février, nous constatons qu'ils ignorent nos courriers qui restent sans réponse même après relance.
Concernant nos contestations de taux d'IPP et de date de consolidation, elles se heurtent à un refus systématique de leur part. Quand le FIVP demande une expertise médicale, il est bien souvent juge et partie.
Nous réfléchissons à l'attitude à tenir.
- **Soutien à JC CHEVREL** :
En décembre 2020, le Tribunal de Rennes a reconnu la faute inexcusable de son employeur, SAS VEGAM (groupe AGRIAL) concernant sa maladie professionnelle (parkinson). Le Tribunal devait statuer le 5 novembre 2021 sur le montant des préjudices ; or VEGAM a entrepris au dernier moment (28 octobre) une « manœuvre dilatoire » visant à faire traîner la procédure devant la Cour d'Appel et à reculer l'indemnisation. C'est abject, mais imparable ; la faute inexcusable devra être replaidée ce **24 juin 2022 !!!**
Nous serons nombreux à le soutenir !

Communiqué de presse de soutien aux personnes hypersensibles

Notre Collectif rassemble plusieurs personnes qui souffrent d'hypersensibilité aux produits chimiques et aux ondes électromagnétiques.

Le **12 mai**, à l'occasion de la journée nationale de l'hypersensibilité, nous avons publié un communiqué de presse :

<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/communiquede-presse-on-ne-doit-plus-etre-malade-a-cause-de-lenvironnement/>

Le cancer de la prostate reconnu comme maladie professionnelle du régime général

Voici le tableau publié le **19 avril 2022** :

<https://www.inrs.fr/publications/bdd/mp/tableau.html?refINRS=RG%20102>

Il est identique à celui publié le 21 décembre 2021 pour le régime agricole.

2 conditions pour être reconnu :

- Une exposition d'au moins 10 ans aux pesticides
- Une durée maximale de 40 ans entre la dernière utilisation des pesticides et le premier diagnostic médical.

Bilan de notre action de soutien aux victimes depuis 6 ans

Nous avons mis à jour le dossier de synthèse de notre action après 6 années de soutien aux malades et formulons des propositions quant à la démarche de reconnaissance en maladie professionnelle.

<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/docs/bilanSoutienVictimesPesticides-propositions2022.pdf>

Depuis 2015, environ 220 personnes victimes des pesticides sont venues frapper à la porte de notre Collectif. Pour l'essentiel, ils sont paysans, salariés de coopératives, employés d'espaces verts, paysagistes, riverains des épandages de pesticides.

Parmi ces personnes, 136 ont engagé un parcours en vue d'obtenir la reconnaissance en maladie professionnelle ; **77 d'entre elles ont été à ce jour reconnues en maladie professionnelle.**

Lettre ouverte au Président du Conseil régional de Bretagne

Le **19 mai**, notre Collectif a fait une nouvelle lettre ouverte au président du Conseil régional.

En effet suite à notre rassemblement devant le Conseil régional le 15 décembre 2021, les 2 vice-présidents rencontrés nous avaient promis une session spéciale les 7 et 8 avril sur la sortie des pesticides.

À la suite de pressions, le sujet a été retiré de l'ordre du jour. La situation continue de se dégrader ; plus de 1500 km de talus ont été arasés... Dès la rentrée, il faudra faire monter la pression et montrer qu'on ne lâche pas sur cette question.

<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/lettre-ouverte-au-president-du-conseil-regional-quoi-des-engagements-sur-la-sortie-des-pesticides/>

Vie du groupe du Maine et Loire (49)

Le groupe de 8 personnes à ce jour s'organise et se réunit régulièrement.

Plusieurs dossiers sont maintenant suivis par le groupe (parkinson et cancer de la prostate).

Contactez **Denis BENOIT (06 20 74 30 81)** ou écrivez à victime.pesticide.49@ecosolidaire.fr

3-Protection des riverains

Décret sur la protection des riverains par rapport aux épandages et chartes de bon voisinage

Avec 8 autres associations, nous avons attaqué les différents arrêtés relatifs aux distances d'épandage (ZNT) et aux Chartes riverains. Nous demandions de revoir les modalités de consultation du public au sujet de chartes, de renforcer l'information des riverains, de prévoir des mesures de protection des personnes travaillant à proximité des parcelles traitées, de fixer des ZNT plus importantes pour les produits les plus dangereux.

Nous avons obtenu gain de cause, au moins partiellement, devant le conseil constitutionnel (19 mars 2019) et le Conseil d'État (26 juillet 2021), tellement il est clair que l'État met un maximum de mauvaise volonté dans l'application des décisions.

Un nouvel arrêté a été publié le **25 janvier 2022** « *relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytosanitaires et modifiant l'arrêté du 4 mai 2017 (...)* » Le Conseil d'État lui reproche de ne fixer aucune norme contraignante en ce qui concerne les distances de sécurité pour les produits classés comme suspectés d'être cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR2).

Ce nouvel arrêté fixait en effet un simple objectif à la date du 1^{er} octobre 2022 pour la fixation des distances de non-traitement et la réalisation « *d'un état des lieux destiné à identifier, à l'issue de cette période, les situations d'impasse qui engendreraient des pertes de production agricole, et les besoins de compensation correspondantes* ».

En ce qui concerne les nouvelles chartes (qui n'ont pas été annulées), il donnait 6 mois aux préfets pour les approuver. C'est donc **au plus tard le 26 juillet 2022** que ces nouvelles chartes sont censées être approuvées par les préfets. Le timing est serré, sachant qu'il doit au minimum y avoir une consultation publique de 3 semaines.

Nous savons que de nouvelles chartes sont en cours de négociation notamment en Gironde. On n'a pas d'information sur les autres départements. Les consignes qui fixent les conditions de négociation sont totalement floues. C'est la raison pour laquelle, au plan local, nous avons pris l'initiative le **23 mai dernier** d'écrire au préfet de région pour lui demander un rendez-vous. A ce jour aucune réponse.

Exemple d'une démarche auprès de Phytosignal (49)

Rappel : qu'est-ce PHYTOSIGNAL ?

L'Agence régionale de santé (ARS) et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) viennent de mettre en place un dispositif téléphonique qui centralise et gère les plaintes liées aux épandages de pesticides et de lisier.

Il prend en charge et oriente vers les services de l'Etat concernés en termes de mesures de prévention et de contrôle, d'investigations et d'évaluations des risques sanitaires (Préfecture, ARS., DRAAF, DREAL, DDCSPP, Préfecture, Mairie, Gendarmerie...).

Il assure un retour d'information vers le demandeur.

Donc, si vous avez un problème lié aux épandages de pesticides et de lisier, appelez :

- Pour la Bretagne : **0 805 034 401**
- Pour les Pays de Loire : **07.69.03.71.66**

Vous pouvez aussi joindre PHYTO-SIGNAL par courriel :

- Bretagne : ars35-alerte@ars.santé.fr
- Pays de Loire : phytosignal@polleniz.fr

Retour d'expérience dans le Maine et Loire

Le 24 mars, Patrick a subi un épandage (vison floue, mal de tête). Il a appelé l'arboriculteur, qui a accepté de donner le nom du produit. Il a pris rendez-vous dans l'après-midi, a vu le centre antipoison. Un signalement a été fait à l'ARS. Phytosignal a fait son travail. Le 3 mai, un contrôle a été fait chez l'arboriculteur. Un second signalement a été fait suite à un épandage en limite de la maison. Le temps de fermer les fenêtres, les pesticides étaient déjà entrés dans la maison. Les mêmes symptômes ont été ressentis. A la demande de Patrick, l'agriculteur a accepté d'informer avant de traiter la prochaine fois, mais a refusé de communiquer le nom du pesticide utilisé. Suite à l'appel à Phytosignal, un signalement a été fait. Retour dès le lendemain. Patrick a signalé qu'en dépit du respect des normes, tous les produits sont entrés dans la maison et que les mesures étaient insuffisantes.



Nos recommandations :

- échanger immédiatement avec l'agriculteur,
- voir un médecin
- appeler Phytosignal.

Lettre type d'un riverain à son voisin épandeur

Le groupe 44 du Collectif propose une lettre de type pour essayer d'établir le contact avec son voisin agriculteur qui traite :

[lire/telecharger ici](#)

Eau et pesticides

Nous avons été sensibilisés depuis plusieurs mois à la dégradation de la qualité de l'eau en Bretagne et tout particulièrement en Ille-et-Vilaine. Cette dégradation est en grande partie liée aux pesticides. Nous avons trouvé nécessaire d'engager une importante action d'information du public et des adhérents de nos associations. Nous avons aussi décidé d'inviter le plus possible de citoyens à s'adresser à leurs élus pour leur demander des explications sur la gestion de l'eau, et pour leur demander d'intervenir auprès des instances de gestion.

En concertation avec le Collectif sans pesticide de Massérac (44) et Eau et Rivières de Bretagne, nous avons préparé un support de présentation de la gestion de l'eau et un document de 4 pages. Avant d'être utilisé lors de séances publiques, nous avons décidé de procéder à des tests pour voir si ces présentations doivent être encore améliorées. Ces tests auront lieu en visioconférence à une date qui sera fixée **entre le 21 et le 23 juin**.

Se sont proposés : *Yves, Jean-Paul (sauf le 21 juin), Hervé, Paul*

Coordination entre associations de victimes et de riverains

Voici notre objectif :

« Établir des liens plus réguliers avec d'autres associations de terrain, sur un pied d'égalité, sans structure particulière, sous forme d'échanges et de partage d'informations et de documents, sur ce que chacun fait dans sa région. Au-delà d'une meilleure audience des actions, le but est de se donner mutuellement des idées sur des projets, voire conduire simultanément des actions communes. »

Plusieurs associations participent à cette initiative :

Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest	Bretagne et Pays de Loire, essentiellement
Collectif des victimes des pesticides des Hauts de France	Nord
ONGF Allasac	Corrèze
Noix Nature Santé	Isère
ST NOLFF 21	Morbihan
Coquelicots de LAVAUR	Tarn et Garonne
Vaurais Nature Environnement	Tarn
Collectif Alerte pesticides	Bordelais
Info Medoc Pesticides	Bordelais
Bocage Sambre Avesnois en danger	Nord

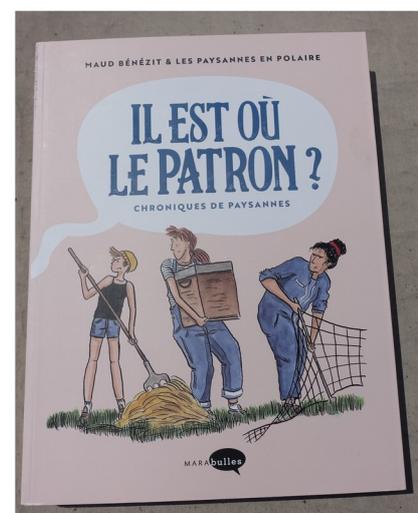
4 – Evenements récents

Projection du film « femmes et paysannes » à BETTON (35)

Le **10 mai**, la projection du film de Jean Claude COGREL a rassemblé 130 personnes. Aline, Benedicte et Elodie ont présenté avec enthousiasme leur travail sur leur ferme.

Maud BENEZIT a présenté sa bande dessinée « **Il est où le patron** », description fouillée et humoristique des situations machistes rencontrées quotidiennement les paysannes.

A LIRE !



par

4- Evènements à venir

Déplacement à GRAULHET (81)

Dans ce cadre, les **5 et 6 juin**, nous sommes invités à participer à la foire bio de **GRAULHET (81)**, organisée par Nature et Progrès.

Nous ferons une présentation de l'action du Collectif et de ce que sont les maladies professionnelles.



Le **4 juin**, nous participerons à la projection d'un film « **On nous enfume** ».

Ce film a été réalisé de l'été 2021 à janvier 2022

Lien renvoyant au film : <https://youtu.be/qCT7wbSqAcQ>

Il retrace la lutte des riverains d'un verger industriel auprès de LAVAU (81).

Depuis plusieurs années, ils alertent sur les pratiques dangereuses des vergers de Fontorbe

(groupe les Vergers du Sud / Soldive) installés sur les communes de Lavour, Ambres et Giroussens.

Parmi ces pratiques, certaines relèvent de l'illégalité : fumées antigel par brûlage de gas-oil, épandages de pesticides par grand vent. D'autres sont particulièrement destructrices de l'environnement : destruction des paysages, saccage des rives de l'Agout, déstabilisation de la voirie, nuisances auditives...

Mobilisation contre l'usine BRIDOR à LIFFRE (35)

Samedi 4 et dimanche 5 juin

Action contre 21 ha de bocage et zones humides artificialisés pour exporter des viennoiseries surgelées et une ressource en eau limitée et fragile, confisquée pour un projet qui ne sert en rien à l'alimentation de la population locale autour de Rennes.

Marche pour le climat, conférences avec M. LARGE et I. LERAUD, projection d'un film, repas, musique...



Manifestation contre les dérives de la méthanisation

11 juin à 14h30, place de la République à RENNES.

Notre association soutient cette action, organisée par plusieurs collectifs qui luttent contre l'installation de méthaniseurs (Corcoué sur Logne, Tremorel, Plouha...)

Soutien aux Faucheurs Volontaires d'OGM

Lundi 13 juin à 14h, à la Cour d'appel – Place du Parlement – RENNES

Christian, victime des pesticides, témoignera au nom de notre Collectif.

Les faits qui sont reprochés à Marie-Lise, Claude, Lucien et Yves, avoir «peinturluré» proprement, le 19 mars 2016, avec une trentaine d'autres faucheurs/faucheuses, dans 7 jardinerie (2 seulement ont porté plainte,sans les nommer Jardiland, Lanester et Carrefour, Lorient Keryado....), des PRODUITS CONTENANT DU GLYPHOSATE...

Cette action était coordonnée, simultanément, dans toute la France...

Lors du jugement du 21/12/2017, le tribunal de Lorient, REJETAIT LA DEMANDE DE LA QUESTION PRÉJUDICIELLE auprès de la Cour de Justice de l'Union Européenne et déclarait coupables, Marie-Lise, Claude, Lucien et Yves de dégradation ou détérioration d'un bien appartenant à autrui et les condamnait à une amende à 200€ avec sursis pour deux d'entre eux et à une amende à 200€ ferme pour les récidivistes.

Les 4 condamnés faisaient aussitôt appel à ce jugement.

5- articles de presse

Voici une liste non exhaustive d'articles intéressants parus ces dernières semaines :

- **24 mai** : deux fois plus de pesticides dans les fruits qu'il y a 10 ans
<https://www.franceinter.fr/societe/pres-d-un-fruit-sur-trois-en-europe-contient-des-pesticides-quasiment-deux-fois-plus-qu-il-y-a-dix-ans>
- **2 juin** : réponse du Monde à une polémique honteuse lancée par Le Point
https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/06/02/pesticides-dangereux-le-monde-maintient-ses-informations-apres-la-contestation-de-deux-etudes_6128656_3244.html

6-Prochaine visio-conférence :

MERCREDI 7 SEPTEMBRE

20h